

# Compte Rendu

## Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries



Conseil d'Administration du 16 Octobre 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL

**Présents:** Jean-Louis PIGNOT U.C.A. , Yves LEBRAT U.C.A. , Solange MOREAU MASSENAVETTE Centre Académie , Ed-Louis SIMONEAU Centre Académie , Alain SENECHAL Centre Ambassade , Vincent De LUCA Centre Ambassade , Jean SAVARIT Centre Ambassade , Annie GARNIER Grand Est, Laurent GANGLOFF Grand Est, Jean-Pierre ROUSSEL Grand Est , Serge BUCHARD Hauts de France, Philippe HAELTERMAN Hauts de France, Alain SURET Hauts de France. Claude LELIEVRE Normandie, Jean RUAULT Pays de Loire, Henri-Pierre GAUTIER Pays de Loire,

**Excusés:** Jean-Marie LIGNON-ROY Indépendant , Serge RENOUARD Centre Ambassade (*pouvoir à Mme De LUCA par téléphone*) , Christian POYER Bourgogne (*pouvoir à Annie GARNIER*) , Michel DEVOT Ile de France , Monique PETIT Grand Est (*pouvoir à J-Pierre ROUSSEL*) , M-C PENNENGER Midi Pyrénées (*pouvoir à Solange MASSENAVETTE*) , Robert PAGES Midi Pyrénées (*pouvoir à Ed-Louis SIMONEAU*) , Eliane IMBERT Midi Pyrénées (*pouvoir à Laurent GANGLOFF*) , Jean-Paul BASSET Pays de Loire (*pouvoir à Jean RUAULT*) , Geneviève ESTIOT Poitou Charente George JEGOU P.A.C.A. , Gérard PELLIGRINI P.A.C.A. (*pouvoir à Solange MASSENAVETTE*)

**Absents:** Philippe JOUVIN Ile de France , Ruben MARTINOVSKY Ile de France , Jacky HAIM Grand Est , Daniel BERTHELOT P.A.C.A.

14h20 ouverture du Conseil d'Administration par la Présidente Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Approbation du compte rendu du C.A. du 12 Juin dernier. Pas de remarque dans les quinze jours (15) qui ont suivi l'envoi de ce C.R. de ce fait, il est adopté à l'unanimité des présents.

Notre présidente remercie les membres présents et communique à Jean-Pierre les pouvoirs qu'elle a reçus

Puis elle modifie son petit mot d'accueil du fait que 3 membres viennent de nous aviser d'un léger retard. Elle nous informe que Michel LAVERGNE n'est plus représentant de l'U.C.d'Auvergne suite au fait que le Grand Maître de sa confrérie n'adhère plus à l'U.C.A. (propos confirmés par Jean-Louis PIGNOT présent)

14h37 Arrivée de Alain SENECHAL - Vincent De LUCAS et de Mme De LUCAS qui représente Mr Serge RENOUARD excusé pour panne de voiture.

Reprise de l'intervention de Mme la Présidente. Nous avons pris le repas en commun ce midi au gîte à Champlay, nous avons tous plaisir à se retrouver dans la convivialité et l'amitié, c'est une bonne entrée en matière avant notre réunion de l'après-midi. Puis elle déplore le départ de Jean-Paul GROSSIER qui avait pris la succession d'Alain GOURMANEL. Jean-Paul quitte la Normandie pour les Hauts de France. Il est remplacé par Claude LELIEVRE Grand Maître de la Commanderie des fins goustiers d'Alençon

Un point est fait sur les convocations non reçues par quelques membres du C.A.

Le point sur les adhésions: En 2017 en fin d'année nous avons 290 adhésions en 2018 à ce jour, nous en avons 279 ; dans ces 279 nous avons 27 nouvelles et nous avons 39 non renouvelées. Pour le moment nous sommes à moins 11 mais il reste encore 2 mois et demi.

Le point sur les comptes: Situation annuelle pour 2018 solde positif de 881,04€ sans compter les dépenses occasionnées par cette journée.

La Présidente précise que nous avons toujours en stock des pin's et des broches du C.F.C.

Nous passons à la modification des statuts: Henri-Pierre prend alors la parole et justifie cette modification par le fait qu'il y avait certaines redondances.

Nous prenons les articles un par un, certains ne font pas l'objet de modifications, d'autres font l'objet d'un débat.

Art 1 Pas de changement si ce n'est que la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Art 2 c'est la présentation qui change

Art 3 le siège social rien de changé. Le conseil à pris contact avec la Mairie d'Orléans qui accepte de renvoyer les courriers à l'adresse de la Présidente ou du Président en place. Pour ce faire nous leur avons fait parvenir des enveloppes affranchies.

Art 4 pas de changement

Art 5 : supprimer à la fin "par ses membres"

Art 6 nous avons précisé des choses pour bien répartir en 3 catégories Membres actifs - Membre d'honneur et Membres bienfaiteurs. Dans les membres actifs nous retrouvons tous ceux qui sont groupés (qui appartiennent à un groupement) les membres actifs indépendants et les membres actifs associés (adhérents étrangers) **Intervention de Vincent** qui demande pourquoi se référer aux anciennes régions administratives alors que maintenant il y a de nouvelles régions. Réponse: Nous restons sur les anciennes tant qu'il n'y aura pas unicité dans les nouvelles. Nous attendons de voir l'évolution.

Art 7 et Art 8 quelques modifications ou précisions

Art 9 ajout de la date pour non paiement de la cotisation avant le 30 juin de l'année en cours, la qualité de membre actif du Conseil Français des Confréries se perd.

Art 10 :

**Structures:** Intervention d'Annie qui souhaite mettre désignera en lieu et place d'élira (précisant que les membres sont élus pour 3 ans et que l'on ne peut pas obliger les groupements à procéder à des élections tous les ans. Pour les indépendants nous laissons élira.

**L'Assemblée Générale:** le nombre de pouvoir est porté à 10. Il est évident que les pouvoirs ne seront valables que s'ils sont du groupement du porteur. Le conseil d'Administration pas grande modification.

**Conseil d'Administration:** quelques précisions ou modifications

**Le Bureau:** suppression de "En cas d'égalité la liste du président le plus âgé sera élu" et remplacé par : en cas d'égalité au 3<sup>ème</sup> tour, la liste ayant le cumul des âges le plus jeune, sera élue. Intervention de Mme De LUCA au sujet de l'élection du bureau pour 3 ans pourquoi pas changement par tiers. Après débat, l'élection du bureau pour trois ans est maintenue.

Art 12 Fonctionnement des structures; L'Assemblée Générale, elle est convoquée par le Président ou à la demande du C.A. à la majorité des deux tiers. Elle devra avoir lieu entre le 15 Mars et le 15 Juin de l'année N+1 pour l'année N. Pour le quorum nous sommes passés du tiers au quart des membres d'au moins six régions administratives Françaises différentes (définies avant l'entrée en vigueur des nouvelles régions en 2016) Conseil d'administration il se réunit au minimum deux fois par an sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres.

Art 13 **Représentation:** intervention d'Alain pourquoi *le président peut déléguer au Trésorier général, ou au trésorier général adjoint, et / ou au secrétaire général ou au secrétaire général adjoint sa signature de façon occasionnelle.*

**Cette disposition est supprimée.**

Garder uniquement il peut donner délégation temporaire aux Vice-présidents dont la nature et la durée sera proposée et acceptée sur un document co-signé, chaque fois qu'il l'estimera nécessaire.

Art 14 pas de changement.

Art 15 et 16 réservés

Article 17 pas de changement

Suite aux différents changements au cours de l'étude de ces statuts ils sont mis au vote:

contre: Vincent De LUCA (uniquement à cause des régions)

Abstention: Pas d'abstention.

Le projet des statuts modifiés au cours de ce C.A. est adopté.  
Les statuts modifiés vous parviendront en même temps que le C.R.

Prochaine Assemblée Générale : Le 16 Mars 2019 à TOURCOING.

Serge BUCHARD Président de l'Ambassade des Confréries des Hauts de France nous donne le programme de la journée puis il commente ce programme.

Dés le vendredi 15 Mars 2019 un parking sera réservé pour les confréries et pour les camping-cars.

(Pour ce faire il faudrait que les confrères fassent parvenir la photocopie de leur carte grise).

Le rendez-vous du samedi 16 Mars 2019 est fixé à 07h30 pour l'accueil des Confréries remise des documents dépôt des tenues, petit déjeuner du terroir.

09h00 Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire puis Conseil d'Administration du C.F.C. à l'Hôtel de Ville.

Pour la suite de cette journée, Serge nous énumère tout le programme apportant des précisions suite aux différentes questions.

L'ordre du jour des Assemblées.

1- Assemblée Générale Ordinaire.

Compte Rendu de l'Assemblée Générale d'EPINAL (vote)

- Rapport Moral

- Rapport d'Activité (vote)

- Rapport Financier qui comprendra également la cotisation 2020 (cotisation adoptée ce jour par le Conseil d'Administration : 20€) et les Vérificateurs aux Comptes (vote)

- Questions diverses à déposer avant le 1er Mars.

2- Assemblée Générale Extraordinaire.

- Modifications des statuts. (vote)

3- Conseil d'Administration:

Election du nouveau Bureau qui se fera sous l'ancienne formule.

La nouvelle formule si les nouveaux statuts sont adoptés, n'intervenant que pour les prochaines élections dans 3 ans.

Il nous faudra alors établir un règlement intérieur pour finaliser les modalités.

Approbation des ordres du jour adopté à l'unanimité.

Henri-Pierre fait une proposition de créer une médaille d'Or - d'Argent et de Bronze.

**\*Remise d'une médaille à l'étude . . . . Dans l'esprit de remercier et fidéliser les confréries qui adhèrent nous pourrions étudier la possibilité d'étudier le fait que le C.F.C. remette une médaille d'or, d'argent ou de bronze, lors de l'assemblée générale du C.F.C.**

**Il faudrait en étudier la forme, le prix, et éventuellement un diplôme ceci résultant d'un cahier des charges à établir.**

Idée de cahier des charges: Médaille d'or quand la personne a 25 ans de bénévolat, 15 ans pour la médaille d'argent et 5 ans pour le bronze. Chaque confrérie qui en ferait la demande aurait droit à une médaille par an à condition qu'elle ait cotisé pendant les cinq dernières années consécutives.

Mis au vote ce projet: contre 0 Abstention 0 donc le projet est adopté.

Le Tour de table pour la présentation des nouveaux représentants.

Les actions qui ont pour objet les décisions prises lors du Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries du 16 Octobre 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL, doivent être sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défaillants dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification par mail des décisions qui leur est faite à la diligence du bureau.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Présidente (original signé)

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire (original signé)